



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 3 avril 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 3 AVRIL 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Consignes en matière d'accueil du jeune enfant 0-3 ans
2. Désinfections de voiries et mobiliers urbains : les précisions de l'ARS Hauts-de-France
3. Récoltes dans les jardins privés ou jardins ouvriers : précisions
4. Réserve citoyenne : les collectivités et associations exerçant des missions essentielles sont invitées à proposer leurs offres sur la plateforme « Je veux aider-réserve civique covid-19 »

1. Consignes en matière d'accueil du jeune enfant 0-3 ans

Vous trouverez ci-joint les consignes nationales relatives à l'accueil du jeune enfant (0-3 ans) durant la crise sanitaire du Covid 19, transmises à l'ensemble des acteurs du secteur « enfance et famille ». Ce document comporte notamment :

- un rappel des règles nationales en matière de suspension ou maintien de l'accueil des enfants (établissements et assistants maternels) ;
- des recommandations sur les mesures de prévention à adopter dans les pratiques quotidiennes ;
- des précisions sur l'accueil des enfants des professionnels prioritaires conformément à la décision prise de déconcentration du dispositif.

2. Désinfections de voiries et mobiliers urbains : les précisions de l'ARS Hauts-de-France

Je souhaite vous informer de la réponse apportée par l'ARS Hauts-de-France aux nombreuses questions qui lui sont posées sur l'opportunité de pratiquer des désinfections de voiries et mobiliers urbains :

Compte tenu d'une part de la faible persistance du virus sur les surfaces et d'autre part de l'obligation générale de confinement, **la charge virale dans l'environnement doit être considérée comme négligeable**. De plus les mesures barrières sont maintenant bien connues et plutôt bien appliquées par nos concitoyens. Il reste recommandé de se laver les mains dès le retour à domicile.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Le nettoyage des rues, avec les matériels et les équipements de protection individuelle habituels est à maintenir sans risque. **L'aspersion de javel ou autre désinfectant est dans cette période de confinement inutile tout en étant dangereuse pour l'environnement.**

En outre, le directeur général de la santé a demandé au Haut Conseil de la Santé Publique de réaliser une étude comparative des pratiques déployées dans d'autres pays, notamment en Chine et en Corée du Sud. Puis, en s'appuyant sur ce comparatif et les connaissances à date sur le COVID-19, d'indiquer si la mise en œuvre d'un nettoyage et/ou d'une désinfection de tout ou partie de l'espace public était opportune. Ces travaux sont en cours, il est donc opportun d'attendre le résultat avant d'entreprendre des actions qui pourraient comporter par ailleurs des risques environnementaux.

J'attire votre attention sur le fait que, par ailleurs, **les biocides** utilisés par les municipalités qui entreprennent ces désinfections sont les mêmes que ceux utilisés par les opérateurs de la production et de la distribution de l'eau potable. **Secteur qui pourrait être pénalisé dans son approvisionnement en réactif**, notamment en chlore, si ces pratiques se généralisaient.

Si toutefois des municipalités se lançaient dans une démarche de désinfection, il importe que la collectivité en informe le gestionnaire de l'assainissement. En effet les biocides utilisés en forte dose peuvent **déstabiliser le fonctionnement des stations d'épuration** ou, si les eaux pluviales sont rejetées directement dans le milieu, entraîner des **impacts négatifs sur l'environnement** et perturber les usages de ces milieux.

3. Récoltes dans les jardins privés ou jardins ouvriers : précisions

En complément des informations parues dans le point de situation du 1er avril dernier apportant des précisions sur la récolte des fruits et légumes dans les jardins privés ou jardins ouvriers, je vous confirme que vos administrés y sont, bien entendu, autorisés à cultiver et semer leurs plantations, et non pas seulement à les récolter.

Ce déplacement vers le jardin privé ou ouvrier pouvant s'inscrire dans l'acquisition à titre gratuit de produits de nécessité, la présence sur place peut excéder l'heure prévue pour les activités physiques individuelles.

4. Les collectivités et associations exerçant des missions essentielles sont invitées à proposer leurs offres sur la plateforme « Je veux aider - réserve civique covid 19 »

Au 1er avril, dans les Hauts-de-France, 166 structures proposent une mission sur la plateforme de mobilisation citoyenne « Je veux aider - Réserve civique Covid-19 ». Ainsi, ce sont déjà 354 personnes qui ont été mises en relation avec une collectivité ou une association pour aider à la réalisation de leur activité essentielle.

Cependant, **de nombreuses personnes inscrites sur la plateforme sont encore en attente d'une mission proposée**. Il est donc indispensable que **les structures susceptibles de proposer une offre (collectivités, CCAS, associations...)** s'inscrivent sur le site dédié afin de pouvoir bénéficier d'un soutien volontaire et bénévole rapidement :

<http://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Consignes relatives aux masques

Ceux-ci sont réservés aux personnels soignants et aux personnes malades. Le reste de la population ne doit pas porter de masque afin d'éviter toute pénurie.

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- **Contactez le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection** ;**
- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : 03 20 30 58 00
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59